

# Commune de MORÊTEL DE MAILLES

## Carte Communale

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du : 14 janvier 2008 approuvant le projet de carte communale

### DOSSIER D'APPROBATION



21 rue Lesdiguières GRENOBLE

N°262

Echelle : 1 / 5000

Janvier 2008

#### LEGENDE

Loi SRU du 13 Décembre 2000  
Article R 124-3

- Secteur où les constructions sont autorisées
- Espaces boisés

Siège d'exploitation et installations agricoles

Classement sonore de la voie

Limites à l'intérieur desquelles les constructions nouvelles doivent faire l'objet de mesures spéciales d'isolation acoustique

#### Périmètre de captage

- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné

#### Risques naturels

- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible

- RT Risque fort de crues torrentielles
- Rt Risque moyen de crues torrentielles
- rv Risque faible d'inondation par ruissellement sur versant
- RG Risque fort de glissement de terrain
- Rg Risque moyen de glissement de terrain
- rg Risque faible de glissement de terrain

- Rm Risque moyen de maréyage
- RP Risque fort de chute de pierres

L'indice 1 fait référence au règlement et à la carte des risques naturels approuvés par arrêté préfectoral en date du 8 février 1983 (documents opposables aux tiers). Il convient de se référer à ces documents en annexe de la carte communale.

Il est à noter que l'ensemble du territoire communal est concerné par un risque faible de ruissellement sur versant. Il convient de se reporter à la fiche conseil n°1 en annexe de la carte communale.

- 1) Secteur où doit être apporté une attention particulière notamment pour l'implantation des constructions en raison de leur situation en fond de combe

